



**Séance du Groupe de Coordination IUFE
du mercredi 22 mai 2013 de 17h00 à 19h00 salle PM 234
PV définitif**

Membres présents :

Walter Loosli (WL), Simon Toulou (ST), Pascal Cirlini (PC), Céline Mérad Malinverni (CMM), Serge Erard (SE), Dominique Bruxelles (DB), Marie Besse (MB), Juan Rigoli (JR), Francisca Zurera (FZ), Andrea Valcu (AV), François Bertagna (FB)

Coprésidence :

Harry Koumrouyan (HK)

Membres excusés :

Bernard Schneuwly (BS), Lucie Mottier Lopez (LML), Carmen Perrenoud Aebi (CPA), Walther Tessaro (WT), Maurice Dandelot (MD), Michel Oris (MO), Laurent Vité (LV), Raphaël Fornallaz (RF)

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 24 avril 2013
2. Informations des présidents
3. Retour sur les entretiens de sélection
4. Informations sur la rentrée 2013-2014
5. Courrier Joaquim Dolz (au sujet de son courrier du 5 mars 2013, « se représenter à la procédure d'admission formation des enseignants primaires »)
6. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 24 avril 2013

Le PV est adopté avec deux modifications.

2. Information du coprésident (HK)

➤ Retour sur le groupe de travail consacré à la gestion du flux des étudiants FORENSEC

Prochainement, une réunion est prévue entre le rectorat de l'université et le Conseiller d'Etat, réunion au cours de laquelle de nouvelles hypothèses concernant la régulation du flux des étudiants seront présentées et discutées. Il s'agit, notamment, d'introduire cette régulation à l'entrée du CCDIDA, et non au début de la deuxième année. Pour ce faire, il faut, entre autres, préciser encore les critères de sélection et donner la garantie aux étudiants choisis qu'ils pourront accomplir la totalité de leur formation en deux ans (pour autant qu'ils réussissent leurs examens bien entendu). Le DIP devra donc transmettre à l'IUFE, branche par branche, le nombre de postes de stages disponibles sans pour autant s'engager à recruter, pour un emploi définitif, les personnes choisies : nous ne sommes pas dans un système « poste à poste ».

Par ailleurs, le départ de Madame GUILLEMETTE BOLENS est annoncé pour le 15 juillet 2013. Le lien IUFE/Rectorat sera assuré par Monsieur YVES FLUCKIGER, vice-recteur, assisté par Monsieur GARY VACHICOURAS.

➤ Commission romande de liaison (CLFE) entre les HEP/IUFE et les différents DIP

Dans le but de mettre en commun les éléments fondamentaux concernant la formation des enseignants en Suisse romande, une commission de travail a été instaurée par la conférence des chefs de Départements concernés. Elle se réunit chaque mois sous la présidence de FREDERIC WITWER et regroupe les directeurs des HEP et un représentant de chaque département.

Grâce à cette commission, des comparaisons intercantionales montrent, par exemple, que sur certains plans les exigences genevoises en matière de formation des enseignants sont plus élevées qu'ailleurs (nombre de crédits nécessaires à l'obtention du diplôme primaire et secondaire I). Il est d'ailleurs intéressant de noter que ces exigences n'enlèvent en rien le côté attractif de l'IUFE et qu'elles n'aggravent pas du tout la pénurie des enseignants.

Le point sur les commissions enseignement sera repris lors de la prochaine séance du GDC en présence de BERNARD SCHNEUWLY.

4. Informations sur la rentrée FORENSEC 2013 - 2014

WALTER LOOSLI présente un tableau récapitulatif, par discipline, les chiffres des étudiants inscrits au CCDIDA, à la MASE et au CSD2.

Il rappelle les différentes procédures qui visent à déterminer le nombre d'étudiants qui, en fonction des chiffres communiqués par le DIP, pourront être admis dans un stage en responsabilité.

Ce sont les services RH du CO et du PO qui assureront la coordination générale du placement des étudiants. Ce placement doit s'effectuer, conformément aux bases réglementaires, d'entente avec les directions d'écoles.

La bonne gestion du processus implique les éléments suivants :

- Respect du cadre budgétaire (pris globalement et non par discipline)
- Respect des délais administratifs
- Respect des structures de communication (entre DIP-IUFE et entre IUFE- étudiants).

(Les associations professionnelles, ci-après AP, rappellent, au sujet des délais administratifs, que le calendrier du PO est décalé par rapport à celui du CO (pour des raisons tenant à l'organisation des différentes filières du PO).

Le nombre de places accordées aux stagiaires doit se faire dans le respect des priorités statutaires : cela signifie que les candidats au CSD2, chargés d'enseignement, sont placés avant les étudiants.

3. Retour sur les entretiens de sélection

WL rappelle la procédure qui a été adoptée ainsi que le rôle de la Maison des langues pour le test de français. Une question se pose : faut-il pendant l'entretien donner aux étudiants un retour parfois critique sur leur dossier de candidature (avec le risque de heurter certaines sensibilités) ou vaut-il mieux rester dans une forme de neutralité (avec le risque de ne pas donner à l'étudiant des éléments qui pourraient lui permettre de s'améliorer sur tel ou tel point).

Les étudiantes présentes relèvent une inadéquation certaine entre la manière, jugée parfois rude, dont les entretiens se sont déroulés par rapport aux objectifs d'une telle sélection et aux critères retenus.

Les Associations professionnelles relèvent quant à elles que des plaintes ont été exprimées et qu'un nombre significatif de candidats se sentant malmenés durant ces entretiens ont fait part d'un retour négatif.

Il est rappelé que la tension de base est due au nombre de places de stages nettement inférieur à celui du nombre des étudiants. La régulation est donc indispensable mais ne doit en aucun cas devenir synonyme de maltraitance des personnes. C'est donc un exercice périlleux et pour les étudiants et pour les examinateurs.

Cela étant, le système de sélection doit être revu pour l'an prochain, à la fois dans la forme et dans le fond. Une amélioration possible tient à l'implication plus grande des partenaires concernés (directions d'écoles et enseignants de l'IUFE qui sont appelés à assumer des responsabilités dans le processus). Il faut donc s'acheminer vers une procédure contenant plusieurs facettes, meilleure garantie de l'objectivité requise.

5. Courrier Joaquim Dolz (au sujet de son courrier du 5 mars 2013, « se représenter à la procédure d'admission formation des enseignants primaires »)

Une vérification juridique doit être effectuée afin de pouvoir répondre à ce point.

6. Divers.

Aucun divers.

La séance est levée à 19h00.